

La voix des foundis



COMMUNIQUE

Depuis le mois de septembre 2011, une rencontre devait avoir lieu entre les services de l'Etat, les Maires, le SMIAM et les syndicats des enseignants pour un plan de construction des écoles.

Malgré les alertes du SNUipp Mayotte, jusqu'à ce jour cette réunion hautement importante n'a pas eu lieu. Nous sommes ici très loin des belles paroles, des multiples promesses et des engagements des représentants du gouvernement à Mayotte...

Pourtant, le SMIAM a bien présenté une proposition de plan de construction des écoles que la préfecture a rejeté en bloc. Pourtant, au regard des différents projets de loi de finances, au moins 130 millions d'euros sont prêts pour les constructions des établissements scolaires à Mayotte. Pourtant, tous concèdent que 80% des écoles ne respectent pas les normes d'hygiène et de sécurité et qu'il manque plusieurs centaines de salles de classe ...

Après avoir démontré ses piètres qualités en matière de gestion de crise pendant la grève de 45 jours contre « la vie chère », après avoir illustré sa conception du dialogue sociale avec le non renouvellement du syndicaliste Yann DUROZAD, le Préfet de Mayotte vient de démontrer au SNUipp Mayotte ce qu'il entend par « rendez-vous ».

Depuis le mois de novembre dernier, le SNUipp Mayotte souhaite rencontrer le Préfet sur l'éternel problème des conditions de travail. Depuis le 27 décembre, une réunion était programmée pour le 11 janvier avec le Préfet en personne. Le SNUipp Mayotte souhaitait lui rappeler les engagements de l'Etat pris tout au long de l'année 2011 par rapport au plan de construction et de rénovation des écoles.

Pour des problèmes de calendrier ce dernier s'est décommandé et nous a orienté vers le Sous Préfet KROMWEL. Le SNUipp Mayotte a dû décliner cette proposition ...

Déclaration SNUipp CAPD du 11/01/12

Cette nouvelle année commence de la même façon que 2011, 2010, 2009 ... Quelle tristesse ! Quel gâchis ! Quelle colère !

Les simulacres de dialogue social que mènent l'administration avec les représentants des personnels n'ont plus de qualificatifs : le paritarisme est méprisé, les services publics sont maltraités, l'éducation nationale est livrée à l'idéologie destructrice du libéralisme. Des mots, des idées maintes fois exprimés ...

Quand le SNUipp Mayotte demande la sortie des régimes d'exception et la fin des pratiques anachroniques toujours en place à Mayotte, il semble que l'application du droit commun soit « révolutionnaire » : il faut du temps nous dit-on au mieux, rendez-vous en...2020, 2050 ?

Combien de contractuels employés en dehors des règles de la fonction publique, combien de classes manquantes ou en dehors des normes d'hygiène et sécurité, combien de collègues spoliés dans leurs droits élémentaires, niés dans leur déroulement de carrière et dans leur volonté de participer au mouvement national, combien de génération d'élèves sacrifiées ... ?

Les attaques récentes sur les syndicalistes, notamment Yan Durozad représentant du SNES élu tête de liste aux instances paritaires, les rendez vous « manqués », « oubliés » de l'administration avec notre organisation, les fausses concertations paritaires où tout semble joué, fixé, figé d'avance ne nous laisse même plus douter. Aujourd'hui encore, on attend toujours le constat de carence de la dernière CAPD, l'arrêté administratif fixant les représentants de l'administration pour cette CAPD... Les barèmes d'avancement qui donnent un poids disproportionné à une notation pédagogique subjective, un alignement par le bas pour le barème des PE, illustrent une nouvelle provocation.

Quand on confond rigidité et rigueur, il semble normal que l'autorité tourne à l'autoritarisme. Certains pensent que l'autorité est reconnue par la compétence. Et les cadors de l'administration de nous parler de « l'intérêt des élèves », d'avoir des attitudes « professionnelles et responsables ». Le « baratin » habituel. Alors pour continuer sur ce champ lexical, abordons la « problématique de Mayotte » avec d'autres mots : administration irresponsable ou collaboration zélée à la destruction de l'Education Nationale, fonctionnaires autistes ou idéologues libéraux au service de la loi du marché ? Il est temps aussi à ces fonctionnaires de se faire entendre ou ... de continuer à courber l'échine.

On peut encore changer et construire ensemble un fonctionnement harmonieux et ambitieux de l'Education Nationale à Mayotte. Nous revendiquons la transparence, l'équité, la justice sociale et seuls les services publiques et l'Education Nationale en particulier nous permettra d'envisager un avenir radieux pour Mayotte, sa jeunesse, ses enseignants.

VŒUX DU PRESIDENT AU MONDE DE L'EDUCATION

N. Sarkozy a choisi le Futuroscope de Poitiers pour présenter ses vœux au monde de l'enseignement... En bon représentant de la droite libérale, il a fait la promotion de l'autorité et non du sens de l'école, de l'autonomie des établissements et non de l'égalité et la solidarité, de la remise en cause des statuts pour plus de flexibilité et non d'une amélioration statutaire favorable aux personnels.

Que dire des déclarations du vrai faux candidat à sa succession concernant la revalorisation des enseignants alors que sous son quinquennat, le pouvoir d'achat du point d'indice n'a cessé de se dégrader et se termine sur le blocage du point d'indice et un projet de décret impliquant un rallongement des carrières !

Au travers des vœux présidentiels, on peut lire en creux le fond de sa pensée. Il souhaite "des équipes qui se sentiront collectivement responsables des élèves qui leur seront confiés". Ce n'est donc pas actuellement le cas pour lui ! La solution, c'est un vrai chef d'établissement aux pouvoirs bien établis. Car l'autorité à laquelle il fait référence, c'est d'abord celle-là.

Pour l'école primaire, le président, dont le gouvernement a remis en cause la formation professionnelle des enseignants, promet de nous aider "à devenir de véritables experts des apprentissages fondamentaux". Ce que nous ne sommes donc pas à ses yeux.

Des vœux en forme d'aveux!!!

Titularisation des instituteurs contractuels

A compter de 2012, se mettra en place un dispositif pour la titularisation des instituteurs contractuels dans le corps des instituteurs de la fonction publique recrutés à Mayotte.

Le décret n° 2011-1274 du 11 octobre 2011 crée un concours interne pour l'accès au corps des instituteurs de la fonction publique de l'Etat recrutés à Mayotte pour les instituteurs contractuels ayant 3 ans d'ancienneté et un niveau bac+2 au minimum.

Par ailleurs, il ouvre pour cinq sessions, de 2012 à 2016, un concours interne « réservé » aux instituteurs contractuels ayant 2 ans d'ancienneté et recrutés au plus tard le 1^{er} avril 2007 au niveau bac.

Deux arrêtés du 28 octobre précisent les épreuves que subiront les candidats aux différents concours internes.

- Les épreuves d'admissibilité consistent en l'étude par un jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.
- Pour les concours internes, l'épreuve d'admission consiste en l'audition du candidat par le jury, ayant comme point de départ le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle élaboré pour l'épreuve d'admissibilité.
- Pour les concours internes « réservés », l'épreuve d'admission est un entretien avec le jury sur un texte à caractère pédagogique ou éducatif.

Les candidats admis seront nommés instituteurs stagiaires pendant deux ans, exerceront la fonction d'instituteur et bénéficieront parallèlement d'une formation professionnelle spécifique. Leur titularisation est prononcée à l'issue des deux années de « stagiarisation », après avis d'un inspecteur de l'éducation nationale.

Le SNUipp/FSU Mayotte peut se féliciter de l'aboutissement d'une lutte qui a commencé en 2007. Reste maintenant à se battre pour que les instituteurs contractuels en poste soient renouvelés jusqu'au plus tard en 2016 et pour que les postes ouverts aux différents concours soient suffisamment importants pour que personne ne soit laissée sur le carreau...

Le SNUipp Mayotte est intervenu auprès du vice rectorat pour réclamer la mise en place d'un accompagnement et d'une formation spécifique afin de garantir au maximum le succès à ce concours.

Le SNUipp/FSU Mayotte rappelle qu'il reste opposé au recrutement d'enseignants précaires...

**LES INSCRIPTIONS SE FONT EXCLUSIVEMENT
PAR INTERNET SUR LE SITE DU VICE RECTORAT
DU 11 JANVIER AU 13 FEVRIER
LA DATE DE DEPOT DU DOSSIER RAEP EST FIXE AU
12 MARS 2012**

CHSCT DE Mayotte

Le SNUipp/FSU Mayotte a toujours dénoncé les conditions d'accueil des élèves dans les écoles à Mayotte et a inlassablement revendiqué la mise en place d'une CHSCT. L'arrêté du 1^{er} décembre 2011 crée dans son article 12 un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de proximité de Mayotte; il s'agit ici d'une avancée sensible. De part le nombre très important d'écoles ne répondant pas aux normes d'hygiène et de sécurité (80%), le SNUipp/FSU Mayotte demande l'installation urgente du CHSCT de proximité de Mayotte.

DES CHANGEMENTS A VENIR ???

Le SNUipp/FSU Mayotte réclame depuis des années la sortie des régimes d'exceptions et revendique l'application du droit commun en matière de mutation et de rémunération.

Dans une note du ministère de l'Education Nationale à propos du budget 2012 touchant à la situation des DOM adressée à la commission des affaires culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale, il est indiqué que « **dans le cadre de la départementalisation de Mayotte intervenue le 31 mars 2011, la réglementation interministérielle relative notamment à la durée de séjour et au régime de congé des personnels dont le centre des intérêts moraux et matériels ne se situe pas à Mayotte, ainsi qu'à leur rémunération devrait évoluer.** »

Le gouvernement aurait-il pris en considération les revendications du SNUipp/FSU Mayotte sur le droit à la mobilité des enseignants du premier degré en poste à Mayotte, la possibilité des enseignants affectés dans le nouveau département à résider au-delà de 4 ans, ... la mise en place d'une régime de surrémunération ?

Carte scolaire : Le SNUipp-FSU lance un appel national à 101 grèves et manifestations

A la rentrée 2012, 5 700 postes d'enseignants seront purement et simplement supprimés dans l'école primaire, alors que le ministre, lui-même, annonce que l'école devra scolariser 3 000 élèves supplémentaires. Ces nouvelles coupes claires sont inacceptables. La qualité de vie et d'apprentissage des élèves va être touchée de plein fouet. La lutte contre l'échec scolaire et pour la réussite de tous les élèves sera de plus en plus difficile à mener.

Dans les départements, les suppressions vont maintenant prendre corps. Les annonces des postes appelés à disparaître vont se faire au cours du premier trimestre : remplacements torpillés, moyens RASED dévastés, scolarisation des moins de trois ans asphyxiée, formation professionnelle liquidée. Le nombre d'élèves par classe va également augmenter. Ces mesures, s'ajoutant aux précédentes suppressions subies depuis plusieurs années, seront dévastatrices pour l'école.

L'austérité, ça suffit ! Après avoir déposé l'alerte sociale dans tous les départements, le SNUipp-FSU lance un appel à 101 grèves et manifestations pour l'avenir de l'école, au moment des annonces locales de suppressions de poste, qui se dérouleront tout au long du premier trimestre. Formation des enseignants, pouvoir d'achat, réforme de l'évaluation des enseignants sont également au cœur du conflit. De nombreuses actions avec nos partenaires sont déjà engagées ou programmées dans les départements.

Le 31 janvier sera un temps fort national, passant par la grève partout où c'est possible. Des manifestations auront également lieu à Paris et en province.

En ce début d'année 2012, le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation générale. Il demande la suspension des suppressions de postes et une politique ambitieuse pour l'école primaire.

Coupes dans les services publics et haro sur les salaires

Non seulement l'Etat de Sarkozy trouve cela normal mais en plus, dans le même temps, il s'en prend aux salaires : gel du point d'indice pour la deuxième année consécutive faisant suite à une période durant laquelle le point d'indice avait perdu près de 11,3 % de pouvoir d'achat entre 2000 et 2011. Il accélère la suppression des emplois publics (120 000 dont 66 000 d'enseignants). Dans le premier degré, cela a significatif avant tout l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Egalement la remise en cause des RASED. Cette année, le ministère a annoncé la ventilation des 5700 postes du premier degré à rendre. Combien pour Mayotte ?

Conseil financier : « si tu touches le fond, commences à creuser ». Pourtant, une des causes principales de la crise était et reste la contraction de la demande solvable ou en d'autres termes la contraction de la part de la richesse produite consacrée à la rétribution du travail. Les politiques mises en œuvre dans la zone euro minent toute velléité de reprise et entraînent toute la société vers la récession. Ce système et ceux qui le dominent ne rendront pas les armes d'eux-mêmes.

Nos vœux pour 2012 : **que nous soyons capables de reprendre l'offensive, de construire l'école à Mayotte et de défendre l'ensemble des acquis collectifs.**

ADHEREZ AU SNUIPP/FSU MAYOTTE